

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 27 août, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 20 août 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Ludovic QUELENNEC, Maire.

Présents : 11

Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAIN, Sylvie LE COZ, Blandine LE ROY, Audrey CELTON, Johan FLOCHLAY, Quentin DELCLOY, Fanny RENAUD, Xavier LERAY, Alice BLAIMONT

Absents excusés : 04

Mathieu HENRY, Laurent LANCIEN pouvoir à Blandine LE ROY, Isabelle ALLAIN pouvoir à Béatrice QUEFFELEC, Marie Thérèse HERNANDEZ pouvoir à Xavier LERAY

Votants : 14

Secrétaire de séance :
Audrey CELTON

Délibération n° 2026 – 58 :
Convention de mise à disposition d'une salle communale avec remboursements des fluides

Rapporteur : Ludovic QUELENNEC

Le Conseil Municipal est invité à accepter la signature d'une convention avec Les Délices d'Oré pour la mise à disposition de la salle communale, à titre gracieux pendant 1 an, située rue de l'église, à usage exclusivement de stockage, et au remboursement des fluides à compter du 1^{er} septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 12 pour et 2 absentions, est favorable et accepte que le Maire signe la convention en annexe de la délibération.

Fait et délibéré le 27 août 2026

Le Maire,
Ludovic QUELENNEC



Le secrétaire de séance,
Audrey CELTON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. CELTON', written over a horizontal line.